

ALPES CONTROLES

BUREAU ALPES CONTROLES
494, rue de la Jasse de Maurin
ZAC Garosud
34070 MONTPELLIER
Tél : 04.67.02.90.23 Fax : 04.67.58.53.04

*Camping Castel du Château de Boisson
A l'attention de Monsieur JASCHKE
Hameau de Boisson
30500 ALLEGRE LES FUMADES*

Service expéditeur :
Classement des Etablissements Touristiques

Affaire : CAMPING CASTEL DU CHATEAU DE BOISSON
Nos références : BR100007
Date : 24 septembre 2010

DEMANDE DE CLASSEMENT 5* D'UN HEBERGEMENT TOURISTIQUE

CERTIFICAT DE VISITE

(art 12 de la loi 2009-888 du 22/07/2009 ;
art 7 du décret 2009-1652 du 23/12/2009)

**CAMPING CASTEL DU CHATEAU DE BOISSON
Hameau de Boisson
30500 ALLEGRE LES FUMADES**

Le présent certificat de visite comprend :

- Le rapport de contrôle
- Le pré-diagnostic
- La grille de contrôle

Diffusion (en 2 exemplaires dont 1 numérique)

- CAMPING CHATEAU DE BOISSON
Hameau de Boisson
30500 ALLEGRE LES FUMADES
- reception@chateaudeboisson.com



ACCREDITATION N° 3-019
portée disponible sur
www.cofrac.fr

ATTESTATION DE VISITE

TERRAINS DE CAMPING ET CARAVANAGE

Établissement : CAMPING CASTEL DU CHATEAU DE BOISSON

Adresse : Hameau de Boisson

Code postal : 30500 Ville : ALLEGRE LES FUMADES

Tél. : 04 66 24 85 61 Fax : 04 66 24 80 14 E-mail : reception@chateauboisson.com

Site internet : www.chateauboisson.com Numéro SIRET : 402 136 279 00013

Classement actuel : Non classé 1* 2* 3* 4*

Catégorie de classement demandée : 1* 2* 3* 4* 5*

Par l'organisme évaluateur accrédité : BUREAU ALPES CONTROLES

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des terrains de camping et caravanage : 15/07/2010

Rapport édité le 24/09/2010

Inspection réalisée le 22/09/2010

Nombre de points obligatoires atteints : 272, soit 97,85 % du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : Oui Non

Nombre de points à la carte atteints : 125

Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : Oui Non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée :

Favorable Défavorable

L'organisme évaluateur accrédité :


Déclare ces informations justes et sincères

Date 24 septembre 2010

BUREAU ALPES CONTROLES

Nom et signature du responsable de l'inspection :

Christine LE GOFF



PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Accréditation effective de l'organisme à la date de la visite d'inspection : Oui Non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité : Oui Non

Délai de présentation du dossier en préfecture respecté : Oui Non

Dossier complet : Oui Non

Si dossier incomplet, dossier retourné à l'exploitant le _____

Si pièces manquantes, les pièces à retourner sont :

Le formulaire de demande de classement Le rapport de contrôle en format homologué

La grille de contrôle en format homologué

Décision de l'administration sur la demande de classement effectuée

Le classement en _____ étoiles est attribué refusé à l'établissement

Date de l'arrêté : _____



ACCREDITATION N° 3-019
portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

1. L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : **BUREAU ALPES CONTROLES**

Adresse : 494, rue de la Jasse de Maurin – ZAC garosud

Code postal : 34070 Ville : MONTPELLIER

Tél. : 04 67 58 69 04 Fax : 04 67 58 53 04 Email : bac.montpellier@alpes-controles.fr

Site internet : www.alpes-controles.fr Référent dossier : Christine LE GOFF

2. Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour l'établissement entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des terrains de camping ou caravanage)

- Emplacement(s) non desservi(s) en eau et assainissement
- Emplacement(s) « Confort Caravane » permettant l'accueil de tout type de matériel
- Emplacement(s) « Grand confort Caravane » permettant l'accueil de tout type de matériel
- Emplacement (s) « Confort Caravane » permettant l'accueil d'hébergement(s) équipé(s) pour se raccorder à tous les branchements
- Emplacement (s) «Grand Confort Caravane » permettant l'accueil d'hébergement(s) équipé(s) pour se raccorder à tous les branchements
- Emplacement(s) « aire de stationnement » pour autocaravanes

Nb d'emplacements total : 178 Nb d'emplacements à contrôler : 14

Nb d'emplacements contrôlés : 14

Motifs du non respect de l'échantillonnage d'emplacements à contrôler :

Sans objet

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	278
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	264
c) Nombre de points obligatoires atteint	272
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	213
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	85
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	103
h) Nombre de points à la carte atteint	125
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non